

## AVIS INTERNET

Paris-La Défense, le 28 avril 2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes actionnaire de la Société d'Investissement à Capital Variable AXA AEDIFICANDI » (ci-après la « **SICAV** »), gérée par BNP PARIBAS REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT FRANCE (ci-après la « **Société de gestion** ») et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous informons par la présente que la Société de gestion a décidé d'apporter les modifications suivantes à la SICAV.

### 1. Modifications relatives aux outils de gestion de la liquidité

Conformément à la directive (UE) 2024/927 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2024 modifiant les directives 2009/65/EC (concernant les OPCVM) et 2011/61/EU (concernant les FIA), une SICAV est tenue de sélectionner au moins deux outils appropriés de gestion de la liquidité.

Pour se conformer aux nouvelles exigences réglementaires susmentionnées, la Société de gestion a décidé d'ajouter l'un des outils de gestion de la liquidité suivants ou, selon le cas, de mettre à jour les mentions aux outils de gestion de la liquidité déjà existants :

- Une mesure de plafonnement des remboursements (gates)
- Un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (swing pricing).

La définition du risque de liquidité de la SICAV a été ajustée en conséquence.

**Ces modifications prendront effet le 5 mai 2026.**

### 2. Changement de nom d'entité

L'entité suivante sera renommée comme suit dans le prospectus de la SICAV :

Nom actuel de l'entité	Nouveau nom de l'entité à compter du 30/11/2026
AXA Investment Managers GS Limited	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Dealing Services UK Limited

Ce changement de nom de l'entité susmentionnée n'aura aucun impact pour la SICAV ou ses actionnaires et il n'y aura pas de changement de la structure ou des missions actuelles exercées par cette entité pour la SICAV.

**Ce changement de nom prendra effet le 30 novembre 2026.**

\* \* \*

Les autres caractéristiques de la SICAV demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'auront aucun impact sur votre SICAV que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé (DIC) de votre SICAV.



**BNP PARIBAS**  
**ASSET MANAGEMENT**

The sustainable  
investor for a  
changing world

La documentation réglementaire actualisée de la SICAV (DIC, prospectus, statuts, annexe précontractuelle) est disponible sur le site internet : <https://funds.axa-im.com/>, ainsi que sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller ou distributeur sur vos placements.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

BNP PARIBAS REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT FRANCE



**BNP PARIBAS**  
**ASSET MANAGEMENT**

The sustainable  
investor for a  
changing world